

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 09 décembre 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 21.

Date de la convocation : 02/12/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel (Procuration de MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), M. KROL Alfred, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique (Procuration de M. GOZÉ Émile), M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. JOUANY Claude, MME MALAQUIN Hélène, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 02/12/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME BENSETTI Nawel), M. COSQUER Cyril, M. GOZÉ Émile (Procuration à MME COBOURG Monique), MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME BOUSQUET Audrey).

Absents : M. ANTOINE Gérard, M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. PAULIN Samuel, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. HEIM Philippe.

N° DEL2024-55 : Compte-rendu des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de la délégation consentie.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal de Puygouzon en date du **25 mai 2020** ;
- **Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

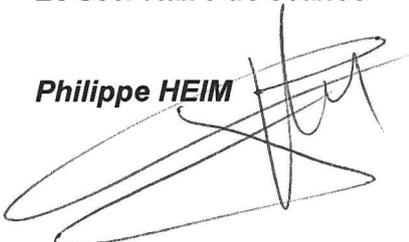
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n°2024-02** : Mouvement de crédits pour provision pour créances douteuses : augmentation de crédit au chapitre 68 article 6817 fonction 020 pour un montant de 3 178.90€ et diminution de crédit au chapitre 67 article 673 fonction 020 pour un montant de 3 178.90€.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Philippe HEIM



Le Maire

Thierry DUFOUR

